



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 juillet le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 30/06/2025

Présents (e): M Francis CHASTRUSSE, Mme Christine BOSREDON, M Stéphane PRUNIERE, M Didier LAJUGIE , MME Nathalie LEYDIS, Mme Tatiana MIERMON

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE, Mme Agnès REDOULOUX LEBRUN, donne pouvoir à Mme Christine BOSREDON

Excusé : Mme Florence LAFAGE, M Jean-Jacques LAJUGIE, M Jean-Marc PARJADIS

Ordre du jour : -Adoption PV de la réunion du 04 avril 2025
-Désignation d'un secrétaire de séance

1-Délibération modification du bureau de vote pour l'année 2026

2-Vente du lot 6 lotissement Las Bouffios

3- Abandon de parcelle à Canaval

4- Préservation des arbres à Canaval

5- Questions et Informations Diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour, signature de la convention avec CAUVALDOR pour Ciné belle étoile

Le conseil municipal approuve cette modification à l'ordre du jour

1-Délibération modification du bureau de vote pour l'année 2026

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en 2026, le bâtiment communal sera en travaux, de ce fait les élections ne pourront pas s'y tenir.

Monsieur le Maire propose de déplacer le bureau de vote 12 route d'Andreuilles (Locaux de rangement du CLAN)

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil municipal modifie le bureau de vote pour l'année 2026 à 12 route d'Andreuilles 46350 Nadaillac de Rouge

2-Vente du lot 6 lotissement Las Bouffios

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur LALLEMENT Lucas souhaite acquérir le lot n°6 du lotissement communal « Las Bouffios », au prix de 28 000 Euros, prix de vente fixé par délibération du 20 décembre 2022

Ce lot figure au cadastre en section A numéro 2059, pour 2484m²

Le Conseil Municipal :

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-De vendre à Monsieur LALLEMENT Lucas le lot N° 6 du lotissement « Las Bouffios », parcelle référencée au cadastre en section A numéro 2059 pour un prix de 28 000€ vingt-huit mille Euros, en incluant une commission d'agence de 3 194 Euros, trois mille cent quatre-vingt-quatorze Euros, la

TVA sur la marge est à 0.00Euros.

Si la vente se fait, la commune touchera la somme de 24 806 Euros, vingt-quatre mille huit cent six Euros

-Autorise Monsieur le Maire ou en son absence la Première Adjointe à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3-4- Abandon de parcelle à Canaval et préservation des arbres à Canaval

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal un projet de cession au profit de la Commune d'une portion de voie de desserte située au lieu-dit Canaval.

Monsieur le Maire indique que l'emprise à régulariser est implantée sur le côté Ouest de la parcelle cadastrée section A numéro 613 appartenant aux Consorts BIALGUES Marie-Claire et Patrick, et sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée section A n°1891 appartenant à Monsieur Vincent VAN POUCKE .

Monsieur le Maire précise que la fonction actuelle de cette portion de voie est de desservir en voirie et en réseaux la propriété de Monsieur Vincent VAN POUCKE, et qu'elle aura pour fonctions futures de desservir de la même façon la construction en projet, à édifier sur la parcelle des Consorts BIALGUES.

Monsieur le Maire indique que les Consorts BIALGUES et Monsieur Vincent VAN POUCKE ont chacun donné un accord verbal pour céder par abandons de parcelles les emprises nécessaires.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Vincent VAN POUCKE a conditionné son abandon de parcelle au fait que la Commune conserve la haie d'arbres située côté Ouest de la voie.

Monsieur le Maire précise aussi que la conservation de cette haie est effectivement souhaitable afin de conserver la qualité paysagère du site.

Pour cela un devis de 720 Euros TTC a été établi par AGEFAUR, géomètre expert à Souillac

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le projet de régularisation de l'emprise de la voie de desserte par abandon de parcelles ainsi que la conservation de la haie située en bordure Ouest, à accepter le devis d'AGEFAUR et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

5- Ciné Belle Etoile

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 18 mars 2025 l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouverte à tous, entre juillet et août 2025.

Les candidatures peuvent être portées par 3 types d'organisateur :

- Les communes ;
- Les comités des fêtes ou autres associations en collaboration avec les mairies (sur délibération de la mairie) ;
- Les regroupements de plusieurs communes Cauvaldor ;

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Le CLAN représentée par Monsieur David

CHASTRUSSE Co-président, souhaite candidater pour l'édition 2025 de Ciné Belle Étoile et participer au financement du coût de la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE l'association Le CLAN à candidater à l'opération Ciné Belle Etoile 2025 pour la commune de Nadaillac de Rouge
- DIT que l'association Le CLAN prendra à sa charge les 500€ du coût de la séance restant.
- AUTORISE l'association Le CLAN à signer tous les documents afférents à l'opération.
- AUTORISE l'association Le CLAN à occuper le domaine public Esplanade Adrien MESPOULET 46 350 NADAILLAC DE ROUGE, pour cette programmation cinématographique de plein air.

6-Questions et Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les appels d'offres pour la restauration de l'îlot communal ont été lancés, avec une date limite de dépôt fixée à ce matin à 11h00.

Il précise que le lot n°3 est déclaré infructueux, aucune entreprise n'ayant répondu à l'appel. Le maître d'œuvre, Monsieur VERLAHC, dispose d'un délai de 15 jours pour analyser les offres reçues. Un conseil municipal devra probablement être convoqué début août afin de procéder à leur validation.

Monsieur le Maire indique également que toutes les demandes de subventions ont désormais reçu une réponse :

Subvention	Montant (€)	% du total	Statut
DETR	64 931,05	13,30 %	Accordée
Fonds Verts	88 013,00	18,03 %	Accordée
Subvention Région	49 787,00	10,20 %	Accordée
- Économie d'énergie	Travaux : 102 590,54 € – Subvention obtenue : 20 000 €		
- Accessibilité	Travaux : 159 248,64 € – Subvention obtenue : 29 787 €		
Département (FAST)	117 071,00	23,99 %	Accordée
CAUVALDOR (fonds de concours)	50 000,00	10,24 %	Accordée
Autofinancement (emprunt communal)	118 071,95	26,85 %	
Total prévisionnel des financements : 487 964,00 € (100 %)			

Interventions diverses :

- Monsieur Stéphane PRUNIÈRE informe l'assemblée qu'il a demandé un devis pour l'achat d'une perche élagueuse électrique.
- Monsieur Didier LAJUGIE signale que le panneau d'affichage situé à Arteil la coiffe est cassé.

Fin de séance : 20h00